



Avril
2026

Syndicat FO Com à Docaposte BPO IS
60 rue Vergniaud
75640 Paris cedex 13
fo.docapost.bpo.is@gmail.com

FO COM \ LA POSTE
DOCAPOSTE BPO IS



ACCORD NAO 2026

POUR FO, L'INTÉRÊT DES SALAIRES AVANT TOUT !

Pour FO, rechercher en toutes circonstances l'intérêt des salariés reste et demeure notre priorité absolue. C'est ce qui nous a guidé tout au long de ces NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) portant sur les salaires, les conditions de travail, les mesures de pouvoir d'achat,.... Ces négociations pourtant bien mal engagées au départ, tant les propositions de la direction nous paraissaient trop maigres (0.87% de la masse salariale), ont finalement abouti, grâce à notre détermination et à notre pugnacité, à ce que la direction nous octroie, sous condition d'accords majoritaires

des organisations syndicales, une enveloppe correspondant à 1,32% de la masse salariale ainsi qu'un certain nombre d'avancées notables pour les salariés (voir plus loin). C'est ce qui nous a amené, après une réflexion collégiale des délégués syndicaux FO Com à apposer notre signature en toute responsabilité et légitimité, au bas de l'accord NAO 2026. Vous dire que nous sommes totalement satisfaits est loin du compte et relativement éloigné des différentes pistes revendicatives (voir ci-dessous) que nous avons proposés à la direction.

REVENDEICATIONS

- Un montant de l'enveloppe NAO correspondant à 4% de la masse salariale.
- Une revalorisation de la grille des salaires minimum garantis, avec des décrochages absolument nécessaires et significatifs entre les différentes classifications et l'engagement de la direction d'augmenter les salaires de toutes les classifications lorsque le SMIC augmente.
- Une augmentation générale de 60 € brut pour les salariés n'ayant pas bénéficié en 2026 de la totalité de la hausse du SMIC.
- Une enveloppe supplémentaire prévoyant des augmentations individuelles reposant sur des critères prédéfinis.
- Prime d'ancienneté : ou bien une augmentation allant de 20 € bruts supplémentaires entre 5 et 9 ans d'ancienneté jusqu'à 50 € bruts supplémentaires pour + de 20 ans d'ancienneté, ou bien des jours de congés supplémentaires en fonction du nombre d'années d'ancienneté.
- Une augmentation des primes chauffeur et d'entretien de tenue
- Une augmentation de la prime panier à hauteur de 60% du montant du titre-restaurant journalier => 4,80 €
- Une augmentation de la valeur faciale du titre restaurant (10 € au lieu de 8 € actuellement).
- La mise en place de la PPV (Prime du Partage de la Valeur) avec une condition d'ancienneté.
- La mise en place d'une prime carburant pour les salariés qui prennent la voiture pour aller travailler.
- Une augmentation des primes SR (Salariés de Remplacement).
- La revalorisation de la prime Télétravail.
- La renégociation de l'accord sur la QVT et de l'accord sur la GEPP.
- Une prise en charge plus importante de la cotisation Mutuelle Santé par l'employeur (60% au lieu de 50% actuellement).
- Mise en place d'un 13^{ème} mois de salaire.

Nous confirmons nos différentes alertes sur la nécessité d'assurer un décrochage salarial entre les différentes classifications.

La direction nous a annoncé dès le départ qu'elle ne voulait pas s'engager sur des augmentations générales pour les non-cadres – la majorité des salariés BPO IS ! – mais sur une revalorisation de la grille de salaires. Des augmentations individuelles seront octroyées aux cadres sur un taux de 60% de sélectivité, en fonction de leurs engagements, leur investissement et leurs réalisations professionnelles, et **nouveauté cette année** avec les mêmes taux et critères de sélectivité **aux agents de maîtrise du siège**, qui jusque-là, n'avaient jamais bénéficié de grille de classification.

CE QUE NOUS AVONS (VOUS AVEZ) OBTENU !

- Une hausse de grille des salaires minimum d'embauches pour les catégories suivantes :

POSTE	GRILLE 2023	GRILLE 2026	ÉVOLUTION
OPE. TECH. NIV. 1	1709,28	1823,03	113,75
OPE. TECH. NIV. 2	1779,28	1860,00	80,72
OPE. TECH. NIV. 3	1819,28	1890,00	70,72
EXPERT TECH NIV. 1	1859,28	1930,00	70,72
CHEF D'ÉQUIPE	1880,00	1960,00	80,00
EXPERT MÉTIER NIV. 1	1880,00	1960,00	80,00
EXPERT TECH NIV. 2	1909,28	2 000,00	90,72
MANAGER OPÉRATIONNEL	1909,28	2 000,00	90,72
EXPERT MÉTIER NIV. 2	1950,00	2 050,00	100,00
RESP. DU SITE	2 000,00	2 100,00	100,00
MANAGER TECHNIQUE	2 129,28	2 200,00	70,72
RÉFÉRENT QUALITÉ	2 129,28	2 200,00	70,72
RÉFÉRENT TECHNIQUE	2 129,28	2 200,00	70,72
MANAGER BACK OFFICE	2 200,00	2 260,00	60,00
RÉFÉRENT MÉTIER	2 200,00	2 260,00	60,00
RESP. MULTI SITES	2 200,00	2 260,00	60,00

Cette nouvelle grille sera applicable de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2026, et sera effective sur la paie de mars 2026.

- **Allocation d'un budget parité** à hauteur de 20 000 euros pour réduire les écarts de salaires entre les hommes et les femmes.
- **Allocation d'un budget promotion** interne à partir de chef d'équipe d'un montant de 46 000 euros/an pour prioriser la promotion interne et valoriser les salariés en poste.
- **Mesures de pouvoir d'achat :**
 - » La prime panier passe de 2,50€ à 4,80€, ce qui correspond au montant de la participation patronale pour les titres restaurants.
 - » Les Titres restaurants ont désormais tous une valeur faciale de 8€. Ceux de 6,40€ ne seront plus distribués. La part salariale demeure à 3.20€.

Autant de mesures que vos délégués FO ont ardemment défendues. Nous ne prétendons pas que cela règlera tous les problèmes de pouvoir d'achat, mais cela améliorera un peu l'ordinaire. Nous avons obtenu une clause de revoyure dès que le Smic augmentera afin que la hausse des salaires que nous avons négociée ne soit pas grignotée et rattrapée, comme nous l'avons hélas subi les années précédentes.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin. Que ce soit pour évoquer vos conditions de travail, vos éventuelles souffrances dans le cadre professionnel, vos élus FO sont à votre écoute, prêts à défendre vos intérêts si nécessaire, et continuent à se battre pour une vraie justice sociale au sein de l'entreprise.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER, LA LISTE DES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX CI-DESSOUS

JULIEN REMOND

Délégué syndical central - Élu au CSE
06 07 57 99 26
fo.docapost.bpo.is@gmail.com

CHIRAZ KOUKI

Déléguée Syndicale - Élu(e) au CSE
06 12 72 95 65
chiraz.kouki@docaposte.fr

BERNARD GAUTHIER

Délégué syndical - Élu au CSE
06 14 64 69 49
bernard.gauthier@docaposte.fr

FO, LE SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT !